

Motion intersyndicale FSU, FERC-Sup-CGT

*Projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche*

---

Le Conseil Scientifique de l'Université de Rouen réuni en séance plénière le 30 avril 2013, constate que le projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche s'inscrit dans la continuité de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche pourtant combattus ces dernières années par une large partie de la communauté universitaire qui en demande toujours l'abrogation.

Nous, membres du Conseil Scientifique de l'Université de Rouen, considérons dommageables notamment les dispositions suivantes du projet de loi :

- Le maintien de la majorité des structures issues du Pacte pour la Recherche, notamment l'ANR et la multiplication des appels à projets, entraînant i) l'excessif recours à un mode de financement de la Recherche par contrats qui focalise sur une vision à court terme des projets, au détriment des financements récurrents qui permettent la sécurisation d'une Recherche universitaire fondamentale et indépendante ii) le développement de la précarité des personnels (doctorants, post-doctorants, personnel administratif, et ingénieurs).
- Le maintien du principe d'autonomie des Universités associé à l'acte III de la décentralisation qui délègue aux régions et au secteur privé le pilotage des formations et de la Recherche, et transforme ainsi les missions de l'ESR en imposant le transfert des résultats vers le monde socio-économique, la compétitivité économique et l'attractivité des territoires.
- Le maintien du principe des RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) et le transfert de la gestion de la masse salariale aux établissements.